

Moulins, le 27 AVR. 2024

LA PRÉFÈTE

Madame,

Vous avez déposé une étude préalable agricole (EPA) le 27 décembre 2023 pour un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Etroussat. Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 14 mars 2024.

La séance a donné lieu à un avis défavorable de la CDPENAF. Sur la base de cet avis, mes services ont relevé dans l'EPA les observations suivantes.

Ce projet est porté par une commune et prévoit de maintenir plusieurs exploitations actuellement en place sur les parcelles. Un tel projet paraît intéressant de par un montage intégrant la puissance publique. Cependant, les incertitudes liées au type de panneaux interrogent sur la compatibilité du dimensionnement de l'installation avec l'activité agricole prévue.

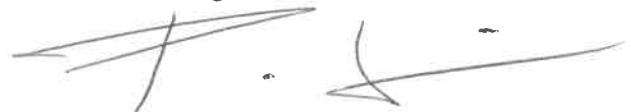
De plus, au vu de la durée d'exploitation du parc envisagée, la convention de prêt-à-usage évoquée avec les exploitants est un contrat précaire qui ne sécurise pas le foncier à long terme pour les exploitations.

Le montant de compensation est sous-évalué et la mesure de compensation proposée n'est pas suffisamment précise.

J'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Pascale TRIMBACH

Raphaëlle ROLNIN
NEOEN
52 rue Servient
69 003 Lyon